

DATES ET HORAIRES DE RENTRÉE :

**mardi 1^{er} septembre à 10h,
15 RUE DU PROFESSEUR LERICHE**

Les élèves passeront la matinée avec leur professeur principal. L'après-midi, ils animeront des jeux d'intégration, feront visiter le collège et aideront les élèves de 6^{ème} et les nouveaux élèves.

L'accueil et l'installation de tous les élèves internes de 3^{ème}, au 15 rue Leschenault de la Tour, se fera le **mardi 1^{er} septembre à 17h.**

Le **mercredi 2 septembre**, les élèves devront venir au collège pour 8h55. Ils seront pris en charge le matin par leur professeur principal.

À APPORTER LE JOUR DE LA RENTREE :

- ☐ **UNE ATTESTATION D'ASSURANCE SCOLAIRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027**

Attention : cette attestation d'assurance est différente d'une attestation de responsabilité civile.

Ce document est à remettre impérativement au professeur principal le jour de la rentrée.

LA RÉUNION DE RENTRÉE POUR LES PARENTS aura le lieu le **jeudi 8 octobre à 18h.**

HORAIRES :

- lundi, mardi, jeudi, vendredi : de **8h à 11h55** et de **13h40 à 16h40** / mercredi : de **8h à 11h55**.
les entrées et les sorties se font par la rue du Professeur Leriche.
- le fonctionnement de l'établissement fait référence au règlement intérieur.
- **les élèves ne quittent pas l'établissement pendant la journée**, ils sont en cours ou en étude surveillée.

UNE ÉTUDE DU SOIR accueillera à partir du **jeudi 3 septembre** les externes et les ½ pensionnaires de 16h50 à 17h50. Le travail s'y fait individuellement et dans le calme. L'inscription se fera via EcoleDirecte.

DEMANDES DE BOURSES : Les dossiers de demandes de bourses seront à compléter dans le courant du mois de septembre. Un message vous sera envoyé par le secrétariat dès que nous aurons les éléments.

TRANSPORTS SCOLAIRES :

Toutes les demandes de cartes (ou renouvellement) doivent se faire sur le site **www.buszoom.com** (pour les transports Grand Chalon) ou sur **www.bourgognefranchecomte.fr/accueil-transport** (pour les transports hors agglomération) à compter du 8 juin et jusqu'au 10 juillet 2026.

Il est nécessaire pour tous ces élèves de fournir un justificatif de domicile sur lequel doit être apposé le cachet de l'établissement (attention : fermeture du secrétariat le 10 juillet).